Asfad
association

Rapport d'activités

Pôle Cohésion Sociale

Maisons Relais

« Olympe de Gouges » et « Anne de Bretagne »

Année 2024

Asfad
148, rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
02 99 59 60 01
siege@asfad.fr

Association Loi 1901 – SIRET : 327436531 00013 – NAF : 8790 B

SOMMAIRE

1.L'ASFAD 3

1.1. Présentation générale de l'Asfad 3
1.2 La raison d'être de l'Asfad 3

2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LES MAISONS RELAIS 4

2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale 4
2.2 Les Maisons Relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne 6
2.3 Le contexte 6
2.4 Les espaces collectifs 7

3. SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS 7

3.1 Synthèse du rapport d'activité 8

3.2 Chiffres clés 8

4. LES MISSIONS DES MAISONS RELAIS 9

4.1 La convivialité et l'autonomie 9
4.2 La protection 9
4.3 L'accompagnement 9

5. LES FAITS MARQUANTS DE 2024 10

5.1 Ecriture du projet de service 10
5.2 La santé des personnes 10
5.3 Travail inter maisons relais 11

6. LES ACTIONS ET ANIMATIONS COLLECTIVES 11

6.1 La participation au comité des résidentes 11
6.2 Anne de Bretagne 11
6.3 Olympe de Gouges 12

7. POUR 2025 13

1. L'ASFAD

1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaitre chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés au 31.12.2024 :

- 181 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 169 ETP
- 48 salarié.es en CDDI chantier d'insertion au 31/12
- Budget 2024 : 13, 2 M€
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2024

1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/

Les valeurs de l'Asfad :
Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :
Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité :
Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

2. LE POLE COHÉSION SOCIALE ET LES MAISONS RELAIS

2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 11 logements en allocation logement temporaire dédiés aux femmes victimes de violence et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Sont rattachées à ce pôle, des activités hors hébergement : les Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie, le service d'écoute spécialisée et un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, au sein de la Maison des Femmes Gisèle Halimi, la mission Droits des étrangers/droit international de la famille.

Activités du Pôle :

Pôle Cohésion Sociale | Pôle Petite Enfance | Pôle Protection de l'Enfance | Pôle Insertion socio-professionnelle

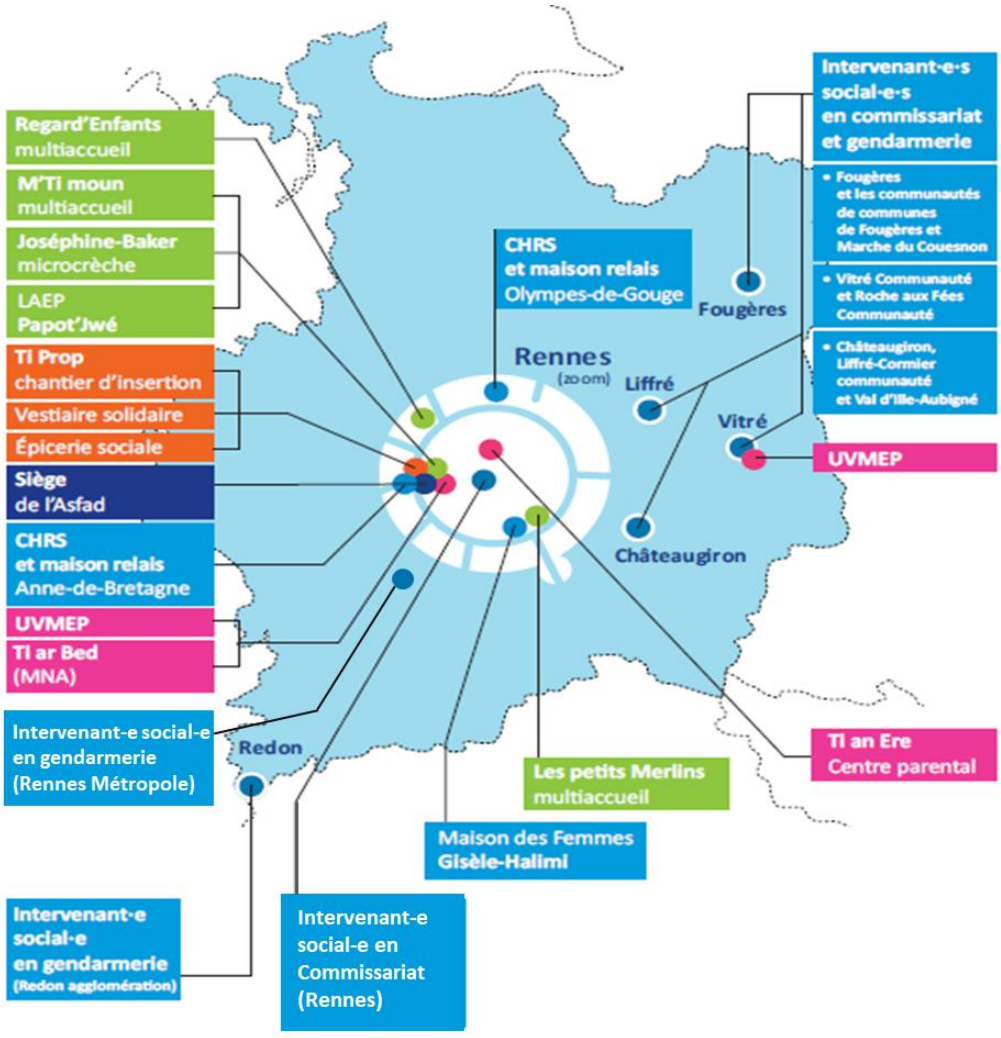

ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2024

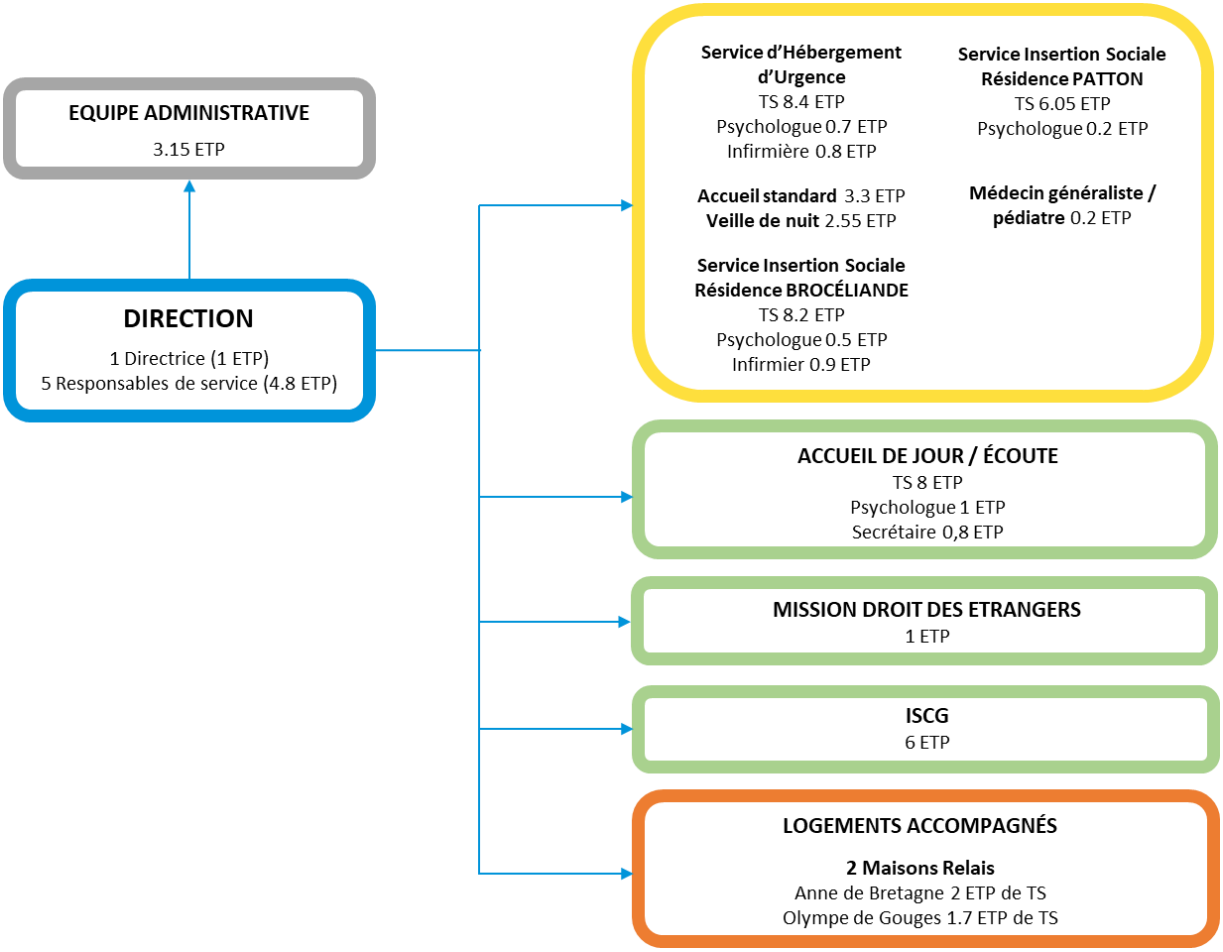

Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales traverse tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle, l'évolution des besoins, il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.es de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.es, direction, membres du conseil d'administration). Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.rice délégué.e par le conseil d'administration.

Il se réunit trois fois par an :
Présentation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs, points d'actualité, présentation des projets en cours et à venir, échange sur l'évolution des publics, des activités, des pratiques.

2.2 Les Maisons Relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne

La Maison Relais Olympe de Gouges a ouvert ses portes le 1er décembre 2016. Elle peut accueillir des femmes avec ou sans enfants. Olympe de Gouges est constituée de 14 logements dont 11 studios, 2 T2 et d'un logement « *famille* » pouvant accueillir une femme avec deux enfants.

La Maison Relais Anne de Bretagne a été créée en mai 2019. Elle est constituée de 20 logements accueillant un public mixte (femmes et hommes) : 17 studios et 3 logements famille.

2.3 Le contexte

« La circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux Maisons Relais reste le texte de référence en matière de Maison Relais. Son but est « d'engager le développement d'une offre alternative de logements pour des personnes en situation de grande exclusion ».

Les Maison Relais ont pour vocation de loger des personnes isolées, à faibles ressources, dans un immeuble rassemblant des logements privatifs confortables et indépendants et des parties communes. Les conditions d'habitat sont de caractère familial et le cadre de vie se veut chaleureux, sécurisant et convivial.

Il s'agit pour chacun.e non seulement de disposer d'un chez-soi, mais aussi de vivre ensemble dans une communauté de soutien.

Les résident.es peuvent s'y installer de façon durable.

Un état des lieux est effectué à l'entrée et la sortie du logement. Un dépôt de garantie équivalent à un premier mois de loyer est demandé (il varie selon la taille du logement), ainsi qu'une assurance responsabilité habitation.

Le logement ou partie privative : T1 avec salle d'eau (douche, lavabo, WC) et kitchenette équipée (frigo, ensemble meuble évier et plaques de cuisson, placards de rangement).

Le logement est meublé : un lit gigogne, une commode, une table, deux chaises, une télévision, un four micro-onde et un fauteuil.

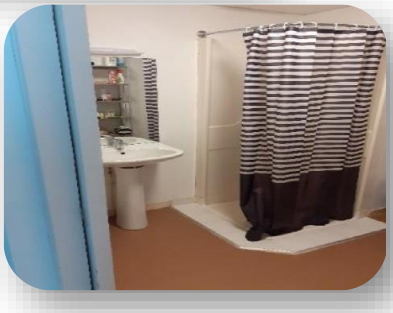

La redevance des logements peut varier :

	T1	T2	Logement famille
Olympe de Gouges	410 €	430 €	530 €
Anne de Bretagne	400 €	-	500 €

Les charges ne sont pas incluses dans le loyer, elles s'élèvent à 60 € de frais supplémentaires à la maison relais Olympe de Gouges et 45 € supplémentaires à la maison relais Anne de Bretagne [fourniture chauffage - électricité - eau - contrats d'entretien (VMC, chaudière…) - Taxe Ordures ménagères] et des prestations annexes (le contrat d'entretien des logements).

2.4 Les espaces collectifs

➢ La buanderie :

Une participation financière de 3 € est demandée aux résident.es pour avoir accès à la buanderie (comprenant lave-linge et sèche-linge). Pour faciliter l'accès à ce service, les deux maisons relais ont recours à un planning pour que chaque résident.e possède un créneau fixe par semaine. Par ailleurs, la buanderie reste accessible 24h/24 – 7j/7 si besoin dans les deux résidences.

➢ La salle collective :

Il s'agit d'une salle commune avec coin salon, outil informatique, espace bibliothèque et cuisine. En 2024, les résidents.es de la maison relais Anne de Bretagne ont fait la demande pour un accès libre à la salle collective. Un système de digicode a donc été installé comme à la maison relais Olympe de Gouges (depuis 2023).

3. SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS

3.1 Synthèse du rapport d'activité

Les deux maisons relais ont fonctionné en effectif complet, avec peu d'évolution dans les profils des personnes accueillies. Celles-ci étant locataires sans durée limitée de séjour, le taux de rotation est faible.

L'activité est intense du fait des difficultés que rencontre une partie des résident.es et qui amènent les professionnelles à intervenir parfois au-delà de leurs missions, et ce d'autant plus que l'accompagnement par les services de droit s'étiolent au fil du temps.

Les équipes sont très investies dans l'animation collective, comme en témoignent les actions décrites en fin de rapport, pour offrir aux personnes des moments de légèreté, de plaisir, de ressourcement.

3.2 Les chiffres clés

	Olympe de Gouges	Anne de Bretagne
Nombre de places autorisées	14	20
Nombre de personnes accueillies	15 dont 1 enfant (15)	20 dont 1 enfant (21)
Nombre de départs	2 (1)	2 (1)
Nombre d'arrivées	3 (5)	2 (3)
Nombre d'ETP dans le service	1.7 ETP	2 ETP
Typologie du public	100 % femmes 1 enfant	60 % hommes (70 %) 3 5% femmes (30 %) 1 enfant
Âge moyen	40 ans (37)	39 ans (42)
Résident bénéficiant d'une protection juridique	57 % (43 %)	47 % (45 %)
Bénéficiaires de l'AAH	71 % (71 %)	72 % (70 %)
Suivi CMP	64% (64 %)	72 % (75 %)
Hospitalisation	20 % (3 résidentes)	60 % (12 résident.es)
Soins à domicile (infirmiers)	50% (29 %)	32 % (50 %)
Aide à la vie quotidienne à domicile (portage de repas, au linge, courses…)	36 % (14 %)	27 % (1,2 %)
SAVS/SAMSAH	1 4% (14 %)	14 % (0,4 %)

(Les chiffres entre parenthèses sont de 2023)

Peu de variations dans les caractéristiques du public. Nous constatons toujours une forte proportion de personnes bénéficiaires de l'AAH, d'une protection juridique, d'un suivi CMP.

Nous pouvons noter une forte augmentation des personnes ayant besoin d'aide à la vie quotidienne à domicile par des services extérieurs mais qui impacte malgré tout l'accompagnement réalisé par les travailleuses sociales

La situation avant l'arrivée en maison relais :

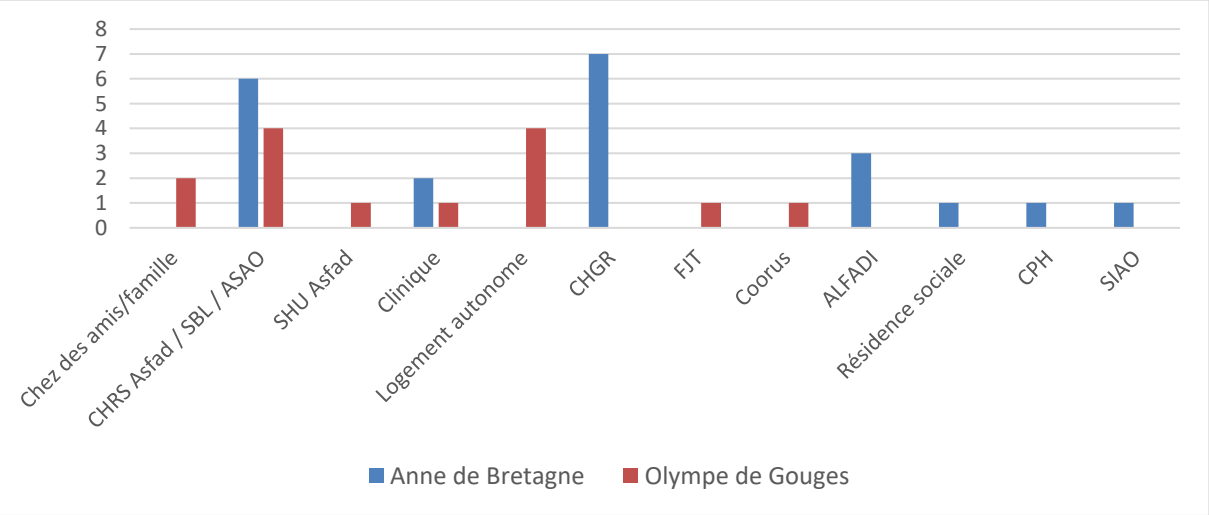

Nous pouvons constater que les maisons relais sont une orientation fréquente en sortie de CHRS et du CHGR.

Une part non négligeable était auparavant en logement autonome avant d'entrer à Olympe de Gouges. Il s'agit d'un choix des personnes qui ne se sentaient pas bien dans leur logement car trop d'angoisses, d'envahissement psychique qui trouve un apaisement par la présence des professionnel.les.

4. LES MISSIONS DES MAISONS RELAIS

4.1 La convivialité et l'autonomie

Cette structure permet aux résident.es de prendre le temps qu'elles/ils souhaitent pour se reconstruire, en retrouvant un cadre rassurant un environnement collectif porteur susceptible de rompre l'isolement et leur solitude.

Un minimum d'autonomie est demandé pour assurer les actes de la vie quotidienne en étant accompagné par les travailleurs sociaux : savoir faire les courses, se préparer à manger, nettoyer son logement, laver son linge…

4.2 La protection

Dans le but d'assurer la sécurité et de veiller aux allées et venues de personnes n'habitant pas la maison relais, les résident.es sont informé.es que le site est sous surveillance vidéo. Cela permet de rassurer le public accueilli et de limiter le phénomène « *d'envahissement du logement* » qu'il peut aussi rencontrer. Chaque logement est équipé d'un visiophone ou d'un interphone.

4.3 L'accompagnement

Dans les maisons relais, les professionnelles sont polyvalentes : accompagnement vers et dans le soin, le logement, le budget, l'alimentation ou encore l'hygiène. Les professionnelles sont très complémentaires, elles partagent de nombreuses missions.

Afin de mieux vous présenter leur travail au quotidien, voici le descriptif d'une journée type :

- Lors de notre arrivée chaque matin à 9h, nous pouvons avoir un ou une résident.e qui nous attend au bureau pour s'assurer de notre présence, pour avoir un renseignement ou bien encore pour solliciter un temps de rencontre.

- Dans la journée, nous avons divers rendez-vous, comme des visites pour présenter le fonctionnement de la maison relais pour un futur résident, un rendez-vous de pré-admission, ou encore des rencontres avec des partenaires extérieurs. En effet, les résident.es disposent tous.tes d'un référent social extérieur, condition indispensable pour intégrer les Maisons Relais.

Des temps institutionnels peuvent aussi se greffer (réunions de service ou de Pôle) ou bien des instances partenariales (synthèse, CADEM, commission SIAO…).

Dans ce même temps, nous gérons les besoins des résident.es en priorisant le mieux possible les urgences. Nous pouvons, par exemple, intervenir pour des problèmes liés à la consommation excessive d'alcool ou autres toxiques, des conflits de voisinage, des crises d'angoisses ou de décompensation ou, de manière plus habituelle, pour une démarche administrative ou un besoin de discuter.

Chaque semaine, deux ou trois animations sont organisées selon les envies des résident.es. Par exemple, un repas à la résidence, une journée plage, une sortie au bowling ou encore une balade.

Nous avons également à traiter de nombreux appels téléphoniques ou mails de nos multiples partenaires en lien avec les différents projets individuels /et ou collectifs des résident.es.

Nous assurons également nos obligations mensuelles en termes de gestion locative (gestion des redevances et des échéances administratives) et de la bonne utilisation des logements (visites mensuelles obligatoires, demande d'intervention techniques…).

5. LES FAITS MARQUANTS DE 2024

5.1 Ecriture du projet de service

Les deux maisons relais ont travaillé ensemble, accompagnées par Consols et Cie, sur leur projet de service, avec un socle commun et des points plus spécifiques à chacune.

Plusieurs axes d'amélioration ont été définis :

1 - En direction des personnes accueillies :

- Clarifier le périmètre d'intervention
- Mieux faire connaître les maisons relais
- Mieux connaître les ressources du territoire
- Maintenir la dynamique collective
- Faciliter l'accès aux soins

2 - En direction de l'Asfad et des partenaires :

- Sécuriser davantage les professionnelles
- Maintenir la cohésion d'équipe et le travail entre maisons relais
- Poursuivre le partenariat culturel

5.2 La santé des personnes

Dans chacune des maisons, les travailleuses sociales accompagnent chaque personne individuellement, selon leurs besoins propres, même si le principe de base est que les personnes aient un suivi social extérieur. Cependant, il y a nécessité parfois de faire du relais.

En 2024, les problématiques de santé (psychique essentiellement), d'addiction et de vulnérabilité restent importantes pour la plupart des résident.es et impactent encore quotidiennement l'activité du service. Nous sommes notamment amenées à mobiliser des compétences de coordination de soin pour palier à des insuffisances des services publics.

La fragilité des personnes, leur vulnérabilité, les troubles de comportement parfois associés, peuvent générer des situations d'insécurité pour les professionnelles. C'est pourquoi, la direction a pris quelques mesures pour réduire les temps de travail isolés des professionnelles des maisons relais :

- Les professionnelles travaillent toujours un samedi par mois mais à 2. De ce fait, elles ne sont présentes qu'un samedi par mois. Les résident.es soulignent qu'ils apprécient la présence des professionnelles le week-end et déplorent cette réduction mais la comprennent.

- Un peu plus de télétravail : quand une professionnelle est absente sur une journée, l'autre est alors en télétravail.

Ces mesures ont un effet positif pour les professionnelles (plus de sérénité, plus de temps pour du travail personnel) et finalement rendent les résident.es moins dépendant.es. Ainsi, les résidentes d'Olympe de Gouges se sont organisées collectivement et proposent des temps café pendant les week-ends. Le but de la salle collective prend alors tout son sens.

5.3 Travail inter maisons relais

Pour mener une étude sur la santé des personnes logées en maisons relais, 6 associations du territoire brétillien se sont associées pour accueillir une stagiaire de l'EHESP qui a réalisé un mémoire sur la question de la santé mentale des personnes accueillies en maison relais. Ce travail s'est déroulé de la mi-janvier jusqu'au premier juillet 2024 simultanément sur huit pensions de familles et résidences accueil différentes.

Ce travail met en exergue un décalage entre les moyens alloués aux maisons relais et les difficultés rencontrées par les personnes accompagnées. Ce constat soulève plusieurs questions :

- L'orientation en maisons relais est-elle adaptée ?
- Faudrait-il adjoindre aux équipes des compétences médicales ?
- Quel partenariat instaurer avec le secteur de la santé ?

La réflexion va se poursuivre sur le sujet avec les autres associations.

6. LES ACTIONS ET ANIMATIONS COLLECTIVES

6.1 La participation au Comité des résident.es

Un comité de résident.es a lieu 3 fois par an sur chacune des maisons relais. Il s'agit d'une instance d'échange entre les résident.es et l'équipe de la maison relais. Au moins un administrateur participe une fois par an à ces comités. Sont présents tous.tes les résident.es qui le souhaitent, les professionnelles et le responsable de service. Des questions d'ordre collectif y sont discutées (animations, fonctionnement, projets etc).
Elles émanent des résident.es à travers leur propre voix et celle de leurs représentant.es, ainsi que de l'équipe. Ces temps sont prévus suffisamment à l'avance pour que les représentant.es recueillent les questions de leurs pairs. Celles-ci sont traitées par le service à la suite des comités et sont, selon le sujet, remontées en Direction, voire au CA de l'Asfad. Un compte-rendu est adressé à chacun.e. En moyenne, la majorité des résident.es y participe.

Le cœur du travail des équipes des maisons relais restent l'animation collective, la création de liens, d'interactivité entre les résident.es, de favoriser le bien-être. C'est pourquoi les équipes développent des partenariats en ce sens, répondent à des appels à projet comme en témoignent les projets ci-dessous développés au cours de l'année.

6.2 Anne de Bretagne

Dans la continuité de la création du lien partenarial concernant les animations collectives, une photographe indépendante, Claire CHAURAND, est intervenue pour la réalisation de portraits photos. Une collaboration avec Clara-Luce PUEYO, autrice - réalisatrice et Aurélie BUDOR, comédienne – metteuse en scène, a également été menée sur un projet d'écriture réalisé entre 2023 et sur le premier

trimestre 2024. Ces temps forts s'inscrivent dans un appel à projet réalisé en 2023 avec CULTUR'ACTIONS SOLIDAIRE. En collaboration avec les résident.es et les artistes via la MJC La Paillette, la maison relais Anne de Bretagne a organisé un vernissage en avril 2024 pour présenter et clôturer ces projets.

Au moins tous les trois mois, une sortie extérieure comme le théâtre, (TNB, MJC la Paillette), le cinéma, le bowling ou la patinoire est organisée.

6.3 Olympe de Gouges

En 2024, les résidentes de la maison relais Olympe de Gouges, du fait d'un collectif dynamique et fort de propositions, ont pu réaliser de nombreuses sorties.

Les résidentes apprécient découvrir d'autres villes, d'autres environnements (balade à la campagne, à St Malo, Cancale, St Lunaire, étangs autour de Rennes, etc…).

Ces moments leur permettent de vivre de nouvelles expériences, de sortir de leur quotidien et rompre l'isolement.

De plus, des ateliers bien-être sont régulièrement organisés. Les résidentes apprécient ces moments de convivialité et de douceur. Elles apprennent ou réapprennent à prendre soin d'elles. Grâce au partenariat avec Bulles Solidaires, les résidentes de maison relais Olympe de Gouges bénéficient ponctuellement de dons de produits d'hygiènes et beauté.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par la naissance d'un bébé à la maison relais.

7. POUR 2025

- Mise en œuvre des projets de service
- Actualisation du règlement de fonctionnement, du contrat de résidence et du livret d'accueil
- Poursuivre les actions collectives et les partenariats
- Réaliser un séjour de 3 jours
- Participer en équipe au congrès de l'UNAFO
- Travailler avec la direction générale sur le projet de fusion avec l'association SEA35